

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche - DEFR
Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation - SEFRI
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Réf. : ID 24_COU_6121

Lausanne, le 2 octobre 2024

Consultation fédérale – Mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure : Modification de la loi et l'ordonnance sur la formation professionnelle

Madame la Secrétaire d'Etat,
Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie de donner l'occasion aux autorités cantonales de se prononcer sur le projet de modification de la loi et l'ordonnance sur la formation professionnelle.

Le Gouvernement vaudois est satisfait de constater que, de manière générale, le projet de modifications vise effectivement un renforcement des formations proposées en école supérieure. Il salue en particulier la protection de l'appellation « Ecole supérieure » et l'introduction de la possibilité d'organiser les examens en anglais.

Cela étant, il attire expressément votre attention sur les réserves suivantes qui le conduisent à demander des modifications de certaines dispositions du projet.

En premier lieu et afin d'éviter une dérégulation de l'offre et une baisse de la qualité des formations, le Conseil d'Etat préconise une flexibilisation plutôt que la suppression d'une procédure de reconnaissance des études post diplômes.

Ensuite, il juge l'introduction des termes « Bachelor » et « Master » pour des titres relevant du tertiaire B plutôt inadéquate et estime que ces termes devraient, le cas échéant, être accompagnés d'une référence plus explicite au tertiaire B.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat renvoie à ses remarques relatives aux textes mis en consultation que vous trouverez dans le formulaire ad hoc annexé.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez aux remarques formulées, nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

Annexe

- Formulaire de réponse à la consultation

Copies

- Par courriel : vernehmlassung.hbb@sbfi.admin.ch en formats Word+PDF
- DGEP